

Echange d'expériences sur la semence

Visite de paysans boliviens en France

Drôme – Ardèche – Bretagne
Du 24 juin au 5 juillet 2007

Organisé par

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)



En Partenariat avec

l'Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM)



Financé par :

- AVSF
- Ambassade de France en Bolivie
- Mairie de Morochata (Bolivie)

Avec la précieuse collaboration de :

- Marion Haas et Stéphane Cozon
- Accueil Paysan Drôme
- ARDEAR Rhône-Alpes
- Centre du Martouret
- Herbes Fines
- Trèfle
- APAP
- Domaine Olivier de Serres
- FD CIVAM Ardèche
- Savoirs de Terroirs
- Mairie de Borée
- Payzons Ferme
- Aval-Douar Beo

Préparation et animation de l'échange, et rédaction du compte-rendu :

- Margot Jobbé duval, chercheuse
- Christophe Morantin, AVSF

Eléments de contexte et objectifs de l'échange.



Accompagner la réflexion d'organisations paysannes et de gouvernements locaux sur la production régionale de semences.

Les communautés indigènes quechuas et aymaras de la Cordillère de Cochabamba (4000 mètres d'altitude) vivent essentiellement de la culture de la pomme de terre, en association avec de l'élevage de lamas, d'alpagas et de moutons. Une partie de cette Cordillère est par ailleurs réputée dans tout le pays pour la qualité de ses plants de pomme de terre, due à un écosystème particulier et à des pratiques paysannes de sélection.

Tirant parti de cette caractéristique de la région, plusieurs institutions (publiques et privées) ont poussé les paysans à se regrouper en associations de producteurs pour développer la production de plants certifiés, selon le système officiel national, afin d'assurer l'approvisionnement du pays en plants dits « de qualité ».

L'intensification de l'agriculture, dans le cadre d'une monoculture de la pomme de terre, entraîne aujourd'hui des problèmes agronomiques et écologiques, et donc une remise en question de la viabilité économique à moyen terme des agricultures de la Cordillère. Mais, surtout, les paysans de la Cordillère se trouvent confrontés à une progressive perte d'autonomie dans la gestion de leurs semences, du fait d'un contexte légal qui se durcit. Conscientes des intérêts en jeu, les organisations paysannes se sont récemment opposées à un projet de loi sur les semences jugé trop libéral ; et différents gouvernements locaux de la Cordillère ont refusé de laisser les organismes officiels chargés de la certification des plants de pomme de terre exercer sur leur territoire. C'est ce qui a conduit l'association de producteurs de semences **ORPACA** à entreprendre une réflexion sur la mise en place d'un système de certification propre pour leurs plants de pomme de terre.

Cette proposition de « certification alternative » soulève de profondes questions légales, politiques et économiques. En effet, les paysans de la Cordillère sont des producteurs et des vendeurs de plants. Pour eux, se pose avant tout la question de la valorisation de leur produit : comment mieux vendre ces plants, à qui les vendre, à quel prix, selon quels critères de qualité, et donc quelle biodiversité gérer ? Ces questionnements s'inscrivent dans le cadre d'une revendication, à l'échelle mondiale, sur le droit à produire ses propres semences, à être acteur de l'innovation et de la sélection variétale. Il s'agit donc d'aller à l'encontre du système légal bolivien, même si celui-ci est encore largement incomplet sur le thème de la semence.

En Bolivie, aucune expérience n'a encore été mise en place qui permettrait de répondre aux questionnements des membres d'ORPACA. Ceux-ci ne disposent que de peu d'éléments pour avancer dans leur réflexion. En France, face à une législation très restrictive concernant les semences, de nombreuses initiatives ont vu le jour ces dernières années. Celles-ci visent soit à protéger le droit des paysans à reproduire leurs propres semences (action du CNDSP – Comité National de Défense des Semences de Ferme), soit à revendiquer pour les paysans un droit à la sélection, à l'innovation et à la production de semences (actions de la Confédération Paysanne à travers le Réseau Semences Paysannes). Par ailleurs, il existe en France tout un système de labels, faisant référence à différents critères (AOC pour le lieu de production, AB ou Demeter pour les conditions de production, Label Rouge pour ses qualités gustatives, notamment), qui permettent aux paysans de valoriser leurs produits. Ces expériences, tant dans les revendications concernant les semences que dans la valorisation des produits, ont apporté aux membres d'ORPACA des exemples concrets alimentant leur réflexion.

La Cordillère d'Ayopaya est depuis longtemps réputée pour la qualité de ses pommes de terre de consommation, ainsi que pour ses semences. Pour ORPACA, ce lien au territoire, à l'espace productif qui s'intègre dans un système plus vaste, où sont incluses les pratiques des paysans, est considéré comme fondamental. Ainsi, dans leur recherche d'une forme de « certification alternative », c'est ce lien au territoire qu'ils cherchent à mettre en avant.

Dans tout système de certification se pose la question de l'instance apposant le label, dont la légitimité garantit le respect de la charte de la part des paysans producteurs. Les gouvernements locaux et les municipalités rurales sont probablement trop proches des producteurs pour jouer ce rôle mais peuvent en revanche favoriser la valorisation de leur territoire par rapport à un produit particulier. De quelle manière ?

En Bolivie, les municipalités rurales, investies de ressources et de responsabilités nouvelles depuis 1994 (notamment en matière de gestion du territoire), constituent un échelon assurant un lien direct entre la population et le gouvernement central. Cependant, celles-ci, souvent nouvellement créées, bien que proches des populations et des paysans, manquent encore de compétences et d'expériences, et se trouvent particulièrement démunies pour accompagner des processus comme ceux que cherche à mettre en place ORPACA. La délégation de paysans fut donc accompagnée par des représentants du gouvernement local (Centrales Régionale y Provinciale) et de la municipalité qui, par la rencontre d'élus locaux français (collectivités territoriales) s'ouvriront à d'autres formes de gestion des collectivités locales et seront mieux à même d'accompagner des propositions alternatives comme celle d'ORPACA.

Si cette organisation de producteurs réussit à mettre en place un système de certification alternatif efficace et reconnu par l'Etat, il s'agirait d'une expérience pilote qui permettrait de proposer des alternatives concrètes à la perte de contrôle des paysans sur leurs semences et sur la biodiversité en général. Les changements sociaux et politiques en cours en Bolivie, dans un contexte d'Assemblée Constituante, rendent aujourd'hui possible la reconnaissance des revendications des paysans indiens.

Connaître des expériences de gestion du territoire associant différents acteurs.

Dans la Cordillère de Cochabamba, les producteurs de semences de pommes de terre restent avant tout des paysans indiens qui gèrent de manière complémentaire des activités agricoles et d'élevage. La gestion de l'espace et de la production se fait encore souvent de manière collective, selon des formes propres à chaque organisation. Le développement d'activités agricoles particulièrement rentables, comme la production de plants de pomme de terre, entraîne ou risque d'entraîner une spécialisation à outrance dans cette production. Se profile alors un risque de rupture de l'équilibre du système et par conséquent de dégradation des ressources naturelles. Dans ce cas, les gouvernements locaux indiens, voire la municipalité, sont les institutions à même de définir les règles garantissant le maintien de cet équilibre, précaire mais indispensable dans les Andes.

Par ailleurs, la certification d'un produit comme la semence de pomme de terre en lien avec un terroir et un mode de production passe par l'implication d'acteurs nouveaux avec lesquels les organisations de producteurs devront définir un certain nombre de règles.

Par la découverte de formes originales d'aménagement du territoire en France, cet échange a permis aux Boliviens de découvrir d'autres formes de gestion du territoire et d'imaginer ainsi celles qui répondront à leurs propres préoccupations liées à la semence. Dans la mesure où il n'y a que peu d'expérience propre à la gestion du territoire par rapport à la semence, nous sommes passés par des expériences différentes (liées à d'autres produits ou d'autres ressources naturelles) pour ensuite en retirer des enseignements adaptables au cas bolivien.

Les objectifs spécifiques de l'échange

- Comprendre ce qu'est une **politique semencière** qui va à l'encontre de l'agriculture paysanne et quelles en sont les conséquences pour les paysans ;
- Comprendre ce qu'implique un **projet politique « alternatif »** autour de la semence ;
- Comprendre **l'importance des réseaux**, qu'ils soient formels ou non, pour leur capacité à fédérer des revendications et à peser sur des politiques publiques ;
- Constituer un répertoire de **mécanismes, d'outils techniques et légaux** pour la production et la certification d'un produit en lien avec un territoire, ainsi que sa commercialisation ;
- Analyser certaines **formes originales de gestion du territoire** qui donneraient aux Boliviens des éléments pour définir leurs propres mécanismes de gestion des territoires liés à la semence.

La délégation bolivienne

Représentants des gouvernements locaux et des associations de producteurs de plants.

Adresse

Honorable Alcaldía de Morochata
Plaza Principal de Morochata,
Provincia Ayopaya, Cochabamba.
tel: (00 591) 44 13 65 23



Avec:

- Ambrosio BAUTISTA ESCALERA, membre de l'association ORPACA;
- Román CHOQUEVILLCA BAUTISTA, maire de la commune de Morochata;
- Pablo MAMANI FERNANDEZ, représentant de la Centrale Régionale Calientes;
- Mario PACSI GUIZADA, représentant de la Centrale Provinciale Ayopaya;
- Bernardo TORRES AGUILAR, directeur du département de Production à la mairie de Morochata;
- Ricardo VERA ARANIBAR, coordinateur du projet Qallariy (AVSF);
- Tiburcio ZOTO SERRANO, président de l'association ORPACA;
- Margot JOBBE DUVAL, chercheuse;
- Christophe MORANTIN, technicien AVSF en Bolivie.

En Bolivie, la Réforme Agraire de 1953 abolit le régime des *haciendas*¹ dans les Andes et remet aux Indiens la propriété de la terre. Dans la plupart des cas, comme notamment dans la Cordillère d'Ayopaya, les Indiens sont encouragés, sous l'impulsion des mineurs², à se regrouper en «**syndicats**», à qui sont octroyés les titres de propriété collectifs. Parallèlement, le contexte «progressiste» et «modernisateur» des années qui suivent la Réforme agraire provoque un glissement d'identité, les Indiens devenant petit à petit des «paysans» (*campesinos*). Les **syndicats** constituent rapidement, dans la plupart des régions d'*ex-hacienda*, la représentation légitime des paysans-indiens, et se structurent en une fédération pyramidale. A la base, les **syndicats** correspondent globalement à l'unité de base de peuplement, la «communauté», qui s'apparente en quelque sorte à un village à l'habitat dispersé, où les liens de parenté sont généralement très étroits. Le regroupement de plusieurs **syndicats** forme une Sous Centrale, et celles-ci sont à leur tour fédérées en une **Centrale Régionale**. Ces trois échelons constituent les instances reconnues par l'ensemble des paysans ayant des compétences en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire. Les représentants sont élus localement, selon un système de tour, et maintiennent leur activité agricole pendant qu'ils exercent leur mandat. Les niveaux supérieurs de la structure syndicale se calquent sur les limites administratives du pays: **Centrale Provinciale**, Fédération Départementale, puis Fédération Nationale. L'ensemble de la structure syndicale a pour mission de représenter les paysans sur la scène locale, régionale et nationale. Les représentants syndicaux sont les porte-parole

¹ Il s'agit des grands domaines fonciers, aux mains des élites issues de l'immigration espagnole.

² Les mineurs, importante force sociale du pays, sont les principaux artisans de la Révolution nationale de 1952, à la suite de laquelle fut proclamée la Réforme agraire l'année suivante.

des paysans, et cherchent à mener une action de plaidoyer auprès du gouvernement. L'organisation syndicale bolivienne, puissante, souffre néanmoins de tensions internes, et surtout d'une rupture, au niveau des échelons supérieurs, entre les paysans et leurs représentants.

La Loi de participation populaire de 1994 marque en Bolivie une étape importante dans le processus de décentralisation. Une partie du budget de l'Etat (20% de l'argent provenant des impôts) est dorénavant redistribuée directement au niveau local, c'est-à-dire les **municipalités**, en fonction du nombre d'habitants. En milieu rural, les **municipalités** sont une institution nouvelle, car elles furent créées à l'issue de cette loi. Le gouvernement (maire et conseil municipal) est élu, ce qui octroie à l'institution municipale une certaine autonomie politique.

Le "Programme National des Semences", mis en place dans les années 1980, cherche à institutionnaliser, structurer et contrôler des filières semencières, entre autres celle du "plant de pomme de terre". Pour cela, un des outils imaginés fut de constituer des **organisations de producteurs** de plants (on ne dit déjà plus "paysans"). Ainsi, au cours des dix dernières années, le conseil aux **associations de producteurs**, afin qu'elles répondent au mieux aux objectifs du Programme, constitua une part importante du travail des organismes de développement (gouvernementaux et non gouvernementaux) présents en milieu rural. **ORPACA** (*Organización de Productores Agropecuarios de Calientes*) est l'une de ces organisations, créée en 1998 dans la Sous Centrale Calientes, à l'initiative d'une ONG. Aujourd'hui, **ORPACA** cherche à travailler différemment la question de la production de plants de pomme de terre, ce qui implique aussi de nouer de nouveaux types de relations avec les organismes de développement, aucun service de l'Etat n'ayant manifesté d'intérêt autour de cette question.

ARDEAR Rhône-Alpes
Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et
Rural Rhône-Alpes
Journée du 25 juin 2007, à Besayes

Adresse

6 rue Claudius Collonge
69002 Lyon
tel: 04 78 37 32 85
ardear.ra@wanadoo.fr
www.confederationpaysanne.org

Contact

Gilles PEREAU
tel: 04 72 41 79 22
ardear.semences@wanadoo.fr



Avec:

- Alain PLANTIER, paysan à Besayes (26);
- Christophe DELAY, paysan spécialisé dans les fruitiers (38);
- Charles PERDRIX, paysan en polyculture-élevage (01);
- Michel TERRAIL, paysan retraité (26)
- Gilles PEREAU, animateur à l'ARDEAR;
- Valérie ABATZIAN, technicienne en semences et membre du Réseau Semences Paysannes;
- Maïto JOBBÉ DUVAL, prise de photos.

L'**ARDEAR** est une association de paysans (association Loi 1901), créée par la **Confédération Paysanne**³ en 1985. Cette organisation régionale est relayée au niveau départemental par les Associations Départementales pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) et les Confédérations Paysannes de Rhône-Alpes. Elle est composée également de membres individuels, agriculteurs ou non (constituant un réseau de plus de 800 paysans en Rhône-Alpes), et se rattache au niveau national à la FADEAR⁴ (Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural). Enfin, l'**ARDEAR Rhône-Alpes** est membre du **Réseau Semences Paysannes**⁵.

L'**ARDEAR** a pour but l'aide aux initiatives qui ont des répercussions favorables sur l'emploi agricole et rural dans le prolongement de l'activité agricole en Rhône-Alpes. Celles-ci concernent notamment les circuits courts de commercialisation, la réinstallation en milieu rural, et la thématique des semences.

Cette dernière s'inscrit dans les actions menées par le **Réseau Semences Paysannes**, d'une part sur les céréales anciennes et la boulangerie paysanne, et d'autre part sur les populations de pays de maïs. Le travail collectif et **en réseau** permet de surmonter certaines difficultés pratiques (l'accès au matériel spécifique pour travailler sur des semis de très petites surfaces), et d'échanger des savoir-faire, des expériences et des végétaux. Les structures appartenant au **Réseau Semences Paysannes** et participant à ces entreprises cherchent, par différentes approches et actions, à répondre aux objectifs de reconquête d'une autonomie vis-à-vis des semences; de mise à disposition de variétés adaptées à l'Agriculture Biologique ou à faibles

³ www.confederationpaysanne.org

⁴ www.fadear.org

⁵ www.semencespaysannes.org

intrants, à des modes de transformation artisanaux et à des filières de proximité; de protection contre la contamination par les OGM; et de lutte face à la perte de biodiversité.

En France, **la réglementation sur les semences est très restrictive**: elle interdit les échanges de semences non inscrites au catalogue, elle limite la vente des semences à partir de la récolte, elle pose des contraintes financières lourdes pour l'inscription au catalogue, induisant ainsi une séparation claire entre ceux qui produisent la semence et ceux qui produisent les aliments. Ce système engendre une rotation rapide des variétés, essentiellement pour faire face à l'émergence de nouveaux problèmes phytosanitaires. Mais les nouvelles variétés mises sur le marché ne correspondent pas forcément aux exigences des agriculteurs, alors qu'il existe de nombreuses variétés anciennes qui semblent mieux répondre à ces besoins. L'**ARDEAR** cherche à mener un travail de recherche paysanne à partir de variétés anciennes de blé et de maïs population n'existant plus aujourd'hui sur les parcelles. Ce travail a priori illégal est appuyé par l'effort collectif, et s'inscrit par ailleurs dans un partenariat avec l'**INRA**⁶ (Institut National pour la Recherche Agronomique), au sein d'un programme de sélection participative mené avec Isabelle GOLDRINGER. Ce réseau solidaire de paysans et de chercheurs permet notamment d'avoir accès aux ressources génétiques.

Une première étape du travail, initié en 2004, consiste à retrouver et réinstaller des variétés anciennes (de maïs puis de blé), dans le but de récupérer de la biodiversité et du savoir-faire. Cette étape s'inscrit donc dans une démarche de sensibilisation, de formation technique (pour la production et la sélection de semences) et d'expérimentation. Après ce travail de collecte de variétés de blé anciennement cultivées dans la région, quatre plate-formes d'expérimentation ont été mises en place. Nous avons visité à Besayes celle conduite par **Alain PLANTIER**, qui travaille sur les variétés Touzelle Rouge, Japhet et Magdalena. De même, concernant le maïs, une vitrine d'une vingtaine de variétés a été mise en place dans la Drôme, là encore chez **Alain PLANTIER**, en partenariat avec Bio d'Aquitaine⁷. Il s'agit là d'essayer de dépasser les arguments en faveur du maïs hybride. Dans une deuxième étape, il s'agit de proposer des alternatives, à partir des intérêts agronomiques fournis par ces variétés anciennes. La troisième étape du travail consiste à peser sur les politiques publiques pour amener des changements dans la législation. Cet effort n'est là encore possible que par la **mise en réseau** des actions, grâce au **Réseau Semences Paysannes** et à la **Confédération Paysanne**. L'idée est aussi de créer une "Maison des Semences", qui permettrait de mieux connaître les variétés, de les décrire, de publier une base de données d'accès public, afin de s'affranchir notamment des industries semencières.

⁶ www.inra.fr

⁷ Bio d'Aquitaine est une fédération d'associations de producteurs bio de la Région Aquitaine, membre du Réseau Semences Paysannes. www.bio-aquitaine.com

Herbes Fines

Journée du 26 juin 2007, au Centre du Martouret

Adresse

c/o Jérôme MOUGNOZ
1 bis rue Joseph Reynaud
26150 Die
tel: 04 75 21 24 69
04 75 22 28 34
herbesfines@no-log.org

Contact

Grégori LEMOINE



Avec:

- Claire ALAUZEN, de l'association Trèfle (26);
- Grégori LEMOINE, du réseau Herbes Fines;
- Philippe GUICHARD, vétérinaire;
- Beatriz VILLA CORREA, Colombienne, étudiante en sociolinguistique;
- Karine GOUSSIAN, Arménienne, interprète et botaniste;
- Guévorg BOGHIAN, Arménien, directeur de la Maison Familiale Rurale de Vardénis;
- Ruben POGHOSSIAN, Arménien, président de la Maison Familiale Rurale de Vardénis;
- Valérie ABATZIAN, technicienne en semences et membre du Réseau Semences Paysannes;
- Maïto JOBBE DUVAL, prise de photos;
- Jérôme MOUGNOZ, maraîcher porte-parole de la Confédération Paysanne et membre du réseau Herbes Fines.

L'association **Herbes Fines** (association Loi 1901) constitue un réseau de jardiniers amateurs (environ 50 adhérents), résidant essentiellement dans la vallée de la Drôme et le Vercors, sensibles à la conservation et à la valorisation de la biodiversité cultivée. Cette association est membre du **Réseau Semences Paysannes**⁸. Chaque adhérent d'**Herbes Fines** accède à un fonds commun de semences et de matériel reproducteur végétatif (plants, boutures), et s'engage par ailleurs à participer au renouvellement de ce fonds en multipliant à son tour des plantes. A travers ces échanges de matériel végétal s'échangent aussi des informations et des connaissances sur les espèces végétales cultivées. Ainsi, **Herbes Fines** cherche à participer à la conservation de la biodiversité des plantes cultivées à travers un partage au niveau populaire, qui se matérialiserait dans la constitution d'un verger-conservatoire.

L'action d'**Herbes Fines** s'ancre sur l'identification de trois problèmes fondamentaux concernant le panorama actuel de la biodiversité cultivée en France. Tout d'abord, le constat de la perte de biodiversité induite par un développement basé sur l'industrialisation. Ensuite, le fait que les variétés cultivées sont de moins en moins adaptées aux conditions locales, et aux modes de production à faibles intrants. Enfin, **une législation extrêmement contraignante**, avec notamment l'obligation de ne cultiver que des variétés inscrites au catalogue (avec les questions de coûts et de

⁸ www.semencespaysannes.org

critères d'inscription, plus une absence de reconnaissance pour les variétés anciennes, que cela entraîne), et l'interdiction formelle d'échanger des semences.

En posant comme principe de travail l'échange, le troc, **Herbes Fines** s'engage délibérément dans l'illégalité, mais compte ainsi mettre publiquement sur la table la question des **droits collectifs** dans le cas d'une condamnation par les services de répression des fraudes. Ce thème a d'ailleurs fait l'objet d'un débat au cours de la journée. Qui a les compétences et la légitimité pour protéger? A quel niveau et de quelle manière? En Bolivie, où le processus de décentralisation municipale est très avancé, les municipalités rurales pourraient se positionner en vue de la protection de certaines variétés locales. Mais cela conduirait probablement à une limitation des échanges, ce qui serait contraire au principe de circulation des semences. En France, la situation est différente. On ne peut plus aujourd'hui faire référence à une telle régionalisation des variétés, comme c'est encore le cas en Bolivie. De plus, le niveau de décentralisation actuel ne permet pas aux Régions de légiférer sur ce thème. Les lois françaises sont par ailleurs chapeautées par l'Union Européenne. La ligne de conduite adoptée par l'association Croqueurs de Carottes⁹, membre du **Réseau Semences Paysannes**, fut évoquée pour illustrer la diversité des initiatives possibles face à un contexte légal bloqué.

Dans le cadre du "Plan d'action en faveur de la diversité biologique dans le domaine de l'agriculture¹⁰", dépendant de l'Union Européenne, un programme de conservation, caractérisation, collecte et utilisation de ressources génétiques est mené dans les Pays-Bas, l'Italie et la France. Le travail de terrain est confié à des agriculteurs. Ainsi, **Jérôme MOUGNOZ**, maraîcher, membre du réseau **Herbes Fines**, travaille au sein de ce programme sur les haricots. En partenariat avec l'**INRA** de Rennes¹¹, il expérimente sur des parcelles que nous avons visitées plusieurs variétés de haricots. Il est notamment chargé d'analyser leur comportement, de décrire les cycles, en vue d'une évaluation des propriétés de chaque variété.

⁹ www.semailles.com

Cette association de producteurs de semences biologiques et biodynamiques s'est donné pour mission d'assurer la maintenance des variétés du domaine public radiées du catalogue officiel ou jamais inscrites, de négocier la gratuité de leur inscription ou réinscription, et de promouvoir toute action allant dans ce sens.

¹⁰ www.ec.europa.eu/agriculture/envir/index_fr.htm

¹¹ www.rennes.inra.fr

L'unité de recherche SAD-Paysage mène une thématique de recherche portant sur la gestion de la biodiversité végétale domestique et sauvage au sein des paysages, pour lequel elle a développé des partenariats avec les réseaux de développement en sélection participative, entre autres le **Réseau Semences Paysannes**.

Communauté de Communes du Diois Journée du 26 juin 2007, au Centre du Martouret

Adresse

42 rue Camille Buffardel
BP 41
26150 Die
www.paysdiois.fr

Contact

Anouk AVONS
tel: 04 75 22 47 99
anouk.avons@pays-diois.org



Avec:

- Anouk AVONS, responsable des questions agricoles dans la Communauté de Communes du Diois;
- Claire ALAUZEN, de l'association Trèfle (26);
- Philippe GUICHARD, vétérinaire;
- Beatriz VILLA CORREA, Colombienne, étudiante en sociolinguistique;
- Karine GOUSSIAN, Arménienne, interprète et botaniste;
- Guévorg BOGHIAN, Arménien, directeur de la Maison Familiale Rurale de Vardénis;
- Ruben POGHOSSIAN, Arménien, président de la Maison Familiale Rurale de Vardénis;
- Valérie ABATZIAN, technicienne en semences et membre du Réseau Semences Paysannes;
- Maïto JOBBÉ DUVAL, prise de photos.

A l'origine, le mot "pays" est employé par les habitants d'une petite région pour désigner le territoire qu'ils reconnaissent ensemble comme leur lieu de vie et de travail. Il fait donc référence à une unité géographique, sociale et culturelle. Les lois Pasqua¹² (1995) puis Voynet¹³ (1999) remettent au goût du jour cette notion de pays, en prévoyant une organisation du territoire fondée sur des "bassins de vie", organisés en "pays". Ceux-ci servent dorénavant de cadre pour un projet commun de développement, qui doit être élaboré en concertation avec les acteurs concernés. Le **pays** devient donc un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Il est reconnu par l'Etat, piloté par la Région¹⁴ et animé localement par un Conseil Local de Développement¹⁵ avec l'aide de la Communauté des Communes. La "charte du pays" en constitue le projet commun de développement durable. Elle est destinée à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités ville-campagne.

La **Communauté de Communes du Diois**, avec 52 communes, 10500 habitants, et 1200 km², est à la fois le plus petit pays (au sens de la Loi Voynet) et l'une des plus grandes intercommunalités de France. Elle a été constituée en 1994 par

¹² Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.

¹³ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.

¹⁴ Dans le cas du diois, il s'agit du Contrat de Développement Pays Rhône-Alpes, passé entre la région Rhône-Alpes et la Communauté de Communes du Diois. Il permet au territoire de bénéficier de subventions régionales dans le cadre d'un programme.

¹⁵ C'est une instance consultative concernant les politiques publiques locales, constituée de citoyens. Son objectif est de renforcer la construction d'une démocratie participative.

la réunion de quatre cantons en un “District rural de développement du Diois”, devenu la **Communauté de Communes du Diois** en 2001. A proximité de la grande ville de Valence, le pays diois est une région où l’agriculture occupe encore une place non négligeable (entre 15 et 20% des actifs, environ 600 exploitations). L’agriculture du Diois est caractérisée par des productions de qualité, avec notamment de nombreux labels d’Agriculture Biologique, des A.O.C. (Appellation d’Origine Contrôlée). La politique agricole de la **C.C.D.** vise justement à développer l’Agriculture Biologique et les labels de qualité, à encourager et développer la transformation et la vente directe, deux manières de valoriser des productions de qualité issues de territoires de montagne. Le rôle de la **C.C.D.** en matière de gestion du territoire contribue à appuyer cette valorisation, à travers la mutualisation de moyens pour des projets communs et la proposition de moyens de gestion. Le **Parc Naturel Régional du Vercors**¹⁶ est ainsi géré conjointement avec la **Communauté de Communes du Diois**.

¹⁶ www.parc-du-vercors.fr

A.P.A.P.
Association pour la Promotion des Agriculteurs du
Parc naturel régional du Vercors
Journée du 27 juin 2007, sur le plateau du Vercors

Adresse

Maison du Paysan et du Vercors
Avenue des Grands Goulets
26420 La Chapelle en Vercors
tel: 04 75 48 56 30
apap@pnr-vercors.fr

Contact

Gaëlle ARGOUD-PUY



Avec:

- Guy DURAND, président de l'A.P.A.P.;
- Stéphanie INGELS, animatrice du réseau des Fermes du Vercors et des produits Marque Parc;
- Gaëlle ARGOUD-PUY, animatrice du réseau des Fermes du Vercors et des produits Marque Parc;
- Claire ALAUZEN, de l'association Trèfle (26);
- Karine GOUSSIAN, Arménienne, interprète et botaniste;
- Guévorg BOGHIAN, Arménien, directeur de la Maison Familiale Rurale de Vardénis;
- Ruben POGHOSSIAN, Arménien, président de la Maison Familiale Rurale de Vardénis;
- Jean-Luc LANGLOIS, directeur du Parc naturel régional du Vercors.

Visites des fermes de:

- Sébastien REVOL, éleveur de vaches laitières de la race Villard-de-Lans et producteur de fromage;
- Pierre ROCHAS, éleveur de vaches allaitantes et producteur de viande bovine; avec la présence de Jean-Luc LANGLOIS, chargé de mission agricole sur le Parc naturel régional du Vercors.

En France, les parcs naturels régionaux ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités, autour d'un projet concerté de développement durable. C'est donc une catégorie dans laquelle se retrouvent les paysans habitant les parcs. Ils sont regroupés dans une fédération¹⁷ qui leur sert de porte-parole, et à travers laquelle l'Etat attribue une "marque Parc" à chacun des 44 parcs régionaux.

Le massif du Vercors est classé **Parc Naturel Régional** depuis 1970, à l'initiative des paysans de la région. Il regroupe aujourd'hui 72 communes (dont certaines appartiennent à la **Communauté de Communes du Diois**¹⁸) pour 37000 habitants, réparties sur 186000 hectares. L'**A.P.A.P. (Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc naturel régional du Vercors)** est depuis la création du Parc l'interlocuteur de celui-ci et le responsable des questions agricoles sur le territoire.

¹⁷ www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

¹⁸ www.paysdiois.fr

Indépendante du Parc, elle est cependant mandatée par celui-ci pour tout ce qui a trait aux questions agricoles. Une partie des financements du **PNR du Vercors** (qui proviennent notamment de la région) est reversée à l'**A.P.A.P.**, ce qui lui permet de payer ses salariés, et l'indemnité du président. A travers l'**A.P.A.P.**, les agriculteurs peuvent identifier leurs besoins, et réfléchir ensemble à des solutions innovantes, répondant à son objectif qui est de maintenir et de renforcer, sur le massif du Vercors, un tissu solide d'exploitations, en s'appuyant sur les atouts et les spécificités du territoire.

En particulier, l'un des volets d'action concerne la **certification et la promotion des produits du Parc, ainsi que leur commercialisation**, et ce sont essentiellement ces aspects qui ont été abordés au cours de la journée. La valorisation des produits à travers la marque "Parc naturel régional du Vercors" s'inscrit dans une démarche commune à l'ensemble des PNR de France. La charte "Marque Parc" est propre à chaque parc, mais correspond à une reconnaissance nationale au niveau de la fédération des parcs naturels régionaux. Elle traduit une offre exceptionnelle de produits et de services mettant en valeur l'environnement préservé et valorisé, l'humain, le territoire et son identité, et désigne ainsi un produit issu d'une exploitation agricole du territoire du Parc. Derrière cette marque se tient aussi une idée de savoir-faire, puisqu'elle concerne notamment des produits transformés. Dans le cas du **PNR du Vercors**, quatre produits peuvent être identifiés par la "Marque Parc": il s'agit de la viande bovine (visite de la ferme de **Pierre ROCHAS**), des salmonidés, des fromages (visite de la ferme de **Sébastien REVOL**) et des plantes médicinales. Le rôle de l'**A.P.A.P.** au sein de ce projet est d'accompagner les agriculteurs dans l'écriture et l'évolution des exigences des chartes, à travers l'animation de groupes, le développement de projets communs, et la mise en place de démarches de progrès.

La deuxième action mise en œuvre pour répondre aux objectifs de l'association est la constitution du **réseau "Fermes du Vercors"**. Il cherche à fédérer des agriculteurs partageant un même objectif et les mêmes activités fermières, et ainsi renforcer l'identité des fermes du Vercors en travaillant autour de l'image d'un **réseau**, qui donne de la visibilité, de la légitimité. Les fermes adhérant au réseau s'engagent à vendre à la ferme ou sur les marchés, à s'ouvrir aux visites, et éventuellement aussi à l'hébergement.

Domaine Olivier de Serres **Journée du 28 juin 2007, au Domaine du Pradel**

Adresse

Le Pradel
07170 Mirabel
tel: 04 75 36 76 56
<http://epl.aubenas.educagri.fr>



Avec:

- Olivier IBARRA, animateur de la Fédération Départementale (FD) Civam Ardèche;
- Magali BONA, salariée de Savoirs de Terroirs et responsable du projet Balseli (Banque de semences alternative);
- Benoist RIPAULT, salarié de Savoirs de Terroirs et responsable du jardin-conservatoire;
- Aurélia BOUVAREL, chargée de missions animations agricoles de l'association Savoirs de Terroirs;
- Pierre-Antoine LANDEL, directeur du Cermosem;
- Florian MORGE, responsable de l'atelier caprin de la Ferme du Pradel;
- M. SAUSSAC, responsable de l'atelier viticole de la Ferme du Pradel;
- Alain JUTON, responsable de l'Espace Culturel du Pradel;
- M. SCHAAL, responsable du Site du Pradel.

Olivier de Serres, autodidacte protestant du ^{vxi}^{ème} siècle, est considéré aujourd'hui comme le père de l'agronomie, du fait de son approche scientifique et rigoureuse des techniques agricoles. Le **Domaine du Pradel**, dont il fait l'acquisition, devient une ferme modèle où il conduit ses expérimentations pratiques. C'est un peu tout naturellement que le **Domaine du Pradel**, qui dépend du **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche**¹⁹ ainsi que de la **Région Rhône-Alpes**²⁰, accueille aujourd'hui plusieurs structures reflétant l'esprit de celui qui fut le maître des lieux.

L'**Établissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLA) "Olivier de Serres"** est constitué du **Lycée agricole d'Aubenas** et du **Domaine Olivier de Serres**. Il gère donc le domaine historique tout en exerçant les différentes missions de l'enseignement agricole. Le **Domaine Olivier de Serres** devient ainsi un lieu de formation, de recherche et de développement. Le **Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)** propose dans ce cadre diverses formations aux porteurs de projets en milieu rural, accordant une priorité à la préparation à l'installation. La **Ferme du Pradel** travaille en collaboration avec ce centre et donne un ancrage technique aux formations. Cette ferme, qui emploie dix personnes, s'inscrit dans une démarche d'agriculture durable, et se finance en partie grâce à ses productions. Après une dégustation de fromages et de vins conduite par Florian MORGE et M. SAUSSAC, nous avons visité l'atelier caprin de la **Ferme du Pradel**, et notamment le secteur de transformation fromagère (la ferme produit environ mille picodons par jour, qui disposent de l'**AOC picodon**).

¹⁹ <http://agriculture.gouv.fr/>
²⁰ www.rhonealpes.fr/

Le Domaine Olivier de Serres accueille des organismes partenaires, comme la **FD Civam Ardèche**²¹, et le **Cermosem**²² (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes). Celui-ci constitue une antenne à part entière de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, rattachée à l'Institut de Géographie Alpine. Il a été créé en 1994 dans le cadre d'un partenariat pluri-institutionnel (engageant notamment le **Conseil Général de l'Ardèche**²³, la **Région Rhône-Alpes**, le Ministère de l'Agriculture, ainsi que des instances académiques), et travaille en collaboration avec le **CFPPA** (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) pour une licence professionnelle. Le directeur du **Cermosem**, Pierre-Antoine LANDEL, a présenté à la délégation bolivienne une synthèse de l'évolution de l'agriculture française au XX^{ème} siècle. Le système de la "co-gestion" correspondait à une convergence d'intérêts entre l'Etat (assurer l'autosuffisance alimentaire de la France et garantir des prix agricoles bon marché pour la population) et les représentants du monde agricole (atteindre des niveaux de revenu équivalents à ceux des autres secteurs de la société). Aujourd'hui, ce système a conduit à des problèmes de surproduction, menant à des conflits d'intérêt entre les anciens alliés. Les nouvelles demandes de la société, qui vont dans le sens d'une remise en question de l'agriculture "conventionnelle", permettent l'émergence de nouvelles formes d'agriculture, encore minoritaires mais déjà non négligeables. Des structures, elles aussi nouvelles, comme le **CERMOSEM** ou le **CFPPA**, cherchent d'une part à comprendre ces nouvelles dynamiques, mais également à accompagner les porteurs de projets. Le rôle assumé par l'Etat face à cette agriculture paysanne émergente (ou réémergente) soulève chez la délégation bolivienne des questions concernant la dépendance vis-à-vis des soutiens publics.

Tout au long de l'échange, et en particulier au cours de cette journée au **Domaine Olivier de Serres**, la délégation bolivienne a réalisé combien l'**Etat français**, par différentes voies et selon différents moyens, prenait réellement en compte son agriculture. Il existe tout d'abord tout un système d'aides directement fournies aux agriculteurs, les aides économiques de la Politique Agricole Commune et les aides à l'installation. La recherche et l'enseignement appuient elles aussi le secteur agricole. Ainsi, des universités comme l'Université Joseph Fourier, à travers le **CERMOSEM**, destinent des crédits et des ressources humaines à la recherche sur le monde agricole. Au cours des rencontres précédentes, nous avons également vu le rôle joué par l'**INRA**²⁴ dans la recherche agronomique, recherche qui se fait parfois en partenariat avec les acteurs du monde agricole, et en réponse à leurs demandes. Enfin, les lycées agricoles, comme l'**EPLA d'Aubenas**, proposent un enseignement spécifiquement destiné aux jeunes souhaitant s'engager dans la profession agricole. Par la suite, des structures comme le **CFPPA** appuient les futurs agriculteurs à construire leur projet d'installation. Tout ce **réseau de structures publiques** qui soutiennent le monde agricole marque une grande différence par rapport au contexte bolivien. Sans préjuger de l'importance d'un soutien (monétaire et non monétaire) à l'agriculture, la délégation bolivienne, par ses remarques, ses interrogations, a également soulevé la question de l'**autonomie** de l'agriculture paysanne française d'aujourd'hui.

²¹ www.civam-ardeche.org

²² <http://iga.ujf-grenoble.fr/cermosem/>

²³ www.ardeche.fr

²⁴ www.inra.fr

FD CIVAM Ardèche
Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser
l'Agriculture et le Milieu Rural
Savoirs de Terroirs
Journées du 28, 29 et 30 juin 2007, à Saint-Julien-du-Serre, Borée,
Chalençon, et Chaudeyrolles.

Adresse

Le Pradel
07170 Mirabel
tel: 04 75 36 77 64

www.civam-ardeche.org
fdcivamardeche@orange.fr

Le Miolaure
07200 Saint-Jullien-du-Serre
tel: 04 75 37 99 03
04 75 35 88 50

www.savoirsdeterroirs.com

Contact

Olivier IBARRA
Christine PARAGHAMIAN
(présidente)

Magali BONA
Benoist RIPAULT
Aurélia BOUVAREL
Patrick CHALLAYE
(président)



Avec, pour la journée du 28 juin à Saint-Julien-du-Serre:

- Olivier IBARRA, animateur de la FD CIVAM Ardèche;
- Magali BONA, salariée de Savoirs de Terroirs et responsable du projet BALSELI (Banque de semences alternative);
- Benoist RIPAULT, salarié de Savoirs de Terroirs et responsable du jardin-conservatoire;
- Aurélia BOUVAREL, chargée de missions animations agricoles de l'association Savoirs de Terroirs;
- Valérie ABATZIAN, technicienne en semences et membre du Réseau Semences Paysannes.

Visites des fermes de:

- la famille MOINS, à Chalençon le 29 juin: pommes de terre primeurs et produits dérivés de la châtaigne;
- Alain VIDAL, à Chaudeyrolles le 30 juin: producteur de plants de pomme de terre en agriculture biologique.

Les **CIVAM**²⁵ sont des associations dont l'objectif est de maintenir des campagnes vivantes et accueillantes pour un développement durable et solidaire. Il s'agit donc de renforcer les capacités des acteurs locaux, et notamment des agriculteurs. Les **CIVAM** recherchent ainsi l'autonomie des acteurs dans leurs choix et la gestion de leurs projets.

Les **CIVAM** naissent de la demande, formulée par les acteurs ruraux dans les années 1950, d'un enseignement spécifique pour les jeunes du milieu agricole. C'est ainsi que se mettent en place des formations pour adultes, le Ministère de l'Agriculture obtenant de l'Education Nationale la mise à disposition d'enseignants pour les groupes **CIVAM**.

²⁵ www.civam.org

A son tour, la **Fédération Départementale des Civam d'Ardèche** est une association dont les membres sont des associations de développement rural ou agricole locales. Elles sont actuellement au nombre de cinq:

- le CIVAM "Les fermiers de l'Ardèche", dont l'objectif est de promouvoir des produits fermiers de qualité;
- Réseau Paysage, réseau de fermes pédagogiques;
- **Savoirs de Terroirs**, qui travaille sur la sauvegarde des savoir-faire anciens;
- L'Œil Dormant, qui œuvre à la sauvegarde des variétés anciennes de fruitiers;
- Les Amis du Vieux Désaignes, pour la conservation et la transmission de la mémoire de ce village.

Chaque association mène ses propres projets, et elles ont ensemble un projet commun, "L'Ardèche de ferme en ferme"²⁶.

C'est la **FD Civam Ardèche**, en collaboration avec **Savoirs de Terroirs**, qui a coordonné toute la partie ardéchoise de l'échange, et a notamment organisé les rencontres avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, associations de producteurs), accompagnées de visites de fermes.

L'association **Savoirs de Terroirs** travaille à l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine des terroirs. Cette structure, créée en 1995, compte plus de 500 adhérents. Elle gère une maison d'édition, édite une revue ("Savoirs de Terroirs"), organise des ateliers de formation, et participe à des fêtes et des salons (comme le Festival des Arts du Goût, où sont exposées les plantes du jardin-conservatoire). Le Centre de Ressources de l'association dispose d'un conservatoire vivant du patrimoine végétal, avec notamment une collection de légumes anciens (courges, tomates, oignons, carottes, et **pommes de terre...**) dont l'entretien est confié à Benoist RIPAULT. L'idée de ce jardin-conservatoire est de **préserver un patrimoine**. L'action politique liée à cette conservation est essentiellement portée par le **Réseau Semences Paysannes**²⁷, dont est membre l'association. Le travail direct de **Savoirs de Terroirs** consiste d'une part à valoriser la biodiversité en la rendant accessible au grand public, c'est le rôle des expositions variétales lors du Festival des Arts du Goût. D'autre part, l'association a entrepris des actions de conservation des variétés à travers la mise en place du **réseau BALSELI** (Banque Altermondialiste de Semences Libérées). Le principe est d'accueillir dans la banque les dons de semences et de les redistribuer gratuitement sous forme de prêts, à tous ceux qui en font la demande. Pour cela, l'association gère un **réseau de parrains** (au moins cinq parrains pour chaque variété, qui s'engagent à la faire prospérer), qui permettent de répondre au problème de la pérennité d'une telle structure, car la banque centralise en effet plus de 200 variétés. A travers ce réseau, les semences (et donc les variétés) sont libérées de toute marchandisation liée à des brevets. Par ailleurs, un travail de détermination et de description est réalisé par des spécialistes grâce à des fiches de description variétale qui accompagnent chaque variété.

La rencontre avec **Savoirs de Terroirs** a soulevé d'importantes questions. Tout d'abord celle, très pragmatique, de la pérennité de structures dépendant peu ou pas de financements publics, et dont la viabilité financière n'est pas toujours assurée. Ensuite celle des difficultés techniques liées à un travail avec du vivant. En effet, notamment à cause de disponibilités en terres réduites, le jardin-conservatoire se heurte à de nombreux problèmes sanitaires, entre autres en ce qui concerne la pomme de terre.

²⁶ www.defermeenferme.com

²⁷ www.semencespaysannes.org

Ardèche
**Des acteurs locaux, publics et privés, autour de la valorisation
d'un produit de terroir:**
**Production, Transformation et Commercialisation autour de la
Pomme de Terre.**
Journées du 29 et 30 juin 2007, à Borée, Chalençon, et Chaudeyrolles.



Avec, pour la journée du 29 juin, à Borée:

- Olivier IBARRA, animateur de la FD CIVAM Ardèche;
- Christine PARAGHAMIAN, présidente de la FD CIVAM Ardèche;
- Magali BONA, salariée de Savoirs de Terroirs et responsable du projet BALSELI (Banque de semences alternative);
- Benoist RIPAULT, salarié de Savoirs de Terroirs et responsable du jardin-conservatoire;
- Aurélia BOUVAREL, chargée de missions animations agricoles de l'association Savoirs de Terroirs;
- Patrick CHALLAYE, président de l'association Savoirs de Terroirs;
- Georges MURILLON, maire de Borée;
- Jean DODET, ancien président de l'association Truffole;
- Gérard CHAPEL, producteur de l'association Gerzenc;
- Laurence HEYDEL-GRILLÈRE, directrice de l'association Goûtez l'Ardèche;
- Xavier BERNARD-SANS, directeur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche;
- Roland VEUILLENS, vice-président du Conseil Général de l'Ardèche;
- Isabelle BOULON, technicienne de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche;
- Valérie ABATZIAN, technicienne en semences et membre du Réseau Semences Paysannes;
- Pascal LE ROY, pour filmer la rencontre.

Visites des fermes de:

- la famille MOINS, le 29 juin à Chalençon: pommes de terre primeurs et produits dérivés de la châtaigne;
- Alain VIDAL, le 30 juin à Chaudeyrolles: producteur de plants de pomme de terre en agriculture biologique.

La journée du 29 juin en Ardèche a permis de rencontrer différentes initiatives adoptées autour de la **valorisation d'un produit**, la pomme de terre. Il s'agit à chaque fois d'expériences associatives, qui incluent une mise en commun de certains risques, parfois aussi de certains moyens de production. Si le travail de production demeure

individuel, les stratégies de production sont discutées au préalable au sein de l'association.

Comment valoriser? Les expériences ardéchoises proposent plusieurs stratégies:

- faire appel aux valeurs liées au **terroir** (**Truffole**, **Gerzenc**);
- travailler avec des **labels de qualité** (label de l'Agriculture Biologique pour **Gerzenc**);
- utiliser le créneau particulier d'un **produit à haute valeur ajoutée** (la semence pour **Gerzenc**, la pomme de terre primeur pour les **Echamps de l'Eyrieux**);
- **transformer** pour créer de la valeur ajoutée (**Violine de Borée**).

Les pouvoirs publics, des associations connexes (**Parc naturel régional des Monts d'Ardèche**²⁸, **Conseil Général**²⁹, **Chambre d'agriculture**³⁰, **Association «Goûtez l'Ardèche»**³¹) jouent parfois un rôle non négligeable pour appuyer financièrement ces initiatives, ou leur donner une visibilité sur le marché.

1. Association agricole de promotion de la Truffole.

La "Truffole", nom local de la pomme de terre, aurait été introduite en France par l'Ardèche. L'association, constituée par un petit groupe de producteurs (une dizaine), s'appuie sur cette anecdote pour valoriser une pomme de terre de consommation, à travers une **marque commerciale** qui protège le nom (Truffole). Ici, les variétés commercialisées sont très communes, mais c'est le territoire qui est mis en avant, notamment grâce à un emballage et une présentation particuliers. Le fonctionnement de l'association est collectif en ce qui concerne le choix des variétés, le stockage et le prix, qui est unique pour tous. Ensuite, chaque producteur est responsable de sa vente, réalisée auprès des grandes surfaces et des détaillants.

2. Association «Violine de Borée».

La violine est une variété de pomme de terre à chair violette, devenue anecdotique. La tentative de valoriser cette variété en voie de disparition est liée à un effort pour maintenir les services publics localement, notamment la poste. Dans un premier temps, les producteurs se sont mis en réseau avec des grands chefs cuisiniers, fournis en violine grâce au service de la poste. Ensuite, la valorisation du produit passe par une **transformation**, en crème dessert, biscuits et nougat. Ces produits uniques ont été publicités et médiatisés grâce à l'association **Goûtez l'Ardèche**³², qui a notamment permis de promouvoir la violine au Salon de l'Agriculture. Par ailleurs, c'est le **Parc naturel régional des Monts d'Ardèche** qui a apporté un appui financier pour la régénération virale et l'inscription au catalogue de la violine (dont le nom original de "patraque" a été changé, pour un autre plus porteur d'un point de vue médiatique). Les cinq membres de la petite association produisent gratuitement la

²⁸ www.parc-monts-ardeche.fr

²⁹ www.ardeche.fr

³⁰ www.ardeche.chambragri.fr

³¹ www.goutez-l-ardeche.asso.fr

³² L'association «Goûtez l'Ardèche» est constituée au niveau départemental, et jouit d'une notoriété commerciale importante, du fait d'un cahier des charges très strict. Elle gère une marque collective, associée à un logo, qui permet de distinguer les meilleurs produits alimentaires du département, en mettant l'accent sur leur origine, et leur qualité de fabrication.

violine, et réalisent la transformation de manière bénévole. Pour l'instant, les bénéfices des ventes sont intégralement reversés à l'association pour l'achat en commun de matériel.

3. Association de promotion et de développement de la pomme de terre Gerbier de Jonc/Mézenc GERZENC.

Cette association s'est constituée il y a une dizaine d'années pour répondre aux difficultés d'approvisionnement en plants de pomme de terre biologiques. Les plants sont donc produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, et disposent de son label. L'association garantit par ailleurs que les parcelles de production sont situées en altitude (à plus de 1050 m., ce qui donne une certaine garantie sanitaire du produit) et que les agriculteurs **vivent sur le territoire** (lequel est à cheval entre les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire). L'argent des pouvoirs publics (essentiellement du **Conseil Général**) assure une partie du fonctionnement de l'association, et a notamment permis la régénération en laboratoire de la variété ancienne «Arly-Fleur de pêcher». Le coût de ces régénérations en laboratoire, devenues indispensables depuis qu'existent les laboratoires, pose cependant la question de leur nécessité réelle. Les pratiques paysannes, et notamment la culture en altitude, ne sont-elles pas en mesure de prévenir certains phénomènes de dégénérescence virale, et cela à moindre coût?

4. GIE les «Echamps de l'Eyrieux».

Pour ces producteurs de pomme de terre primeur, la constitution en Groupement d'Intérêt Economique³³ (GIE) permet un partage du marché qui ne soit pas fondé sur la concurrence. Il s'agit donc de répartir entre les différents membres du groupe la production sur l'ensemble de la saison (de mars à juillet). Ceux qui produisent pour le début de la saison travaillent alors sous serres. La pomme de terre primeur est un produit délicat, pelant facilement, ce qui rend difficile la mécanisation de la récolte. Les variétés produites sont essentiellement des variétés anciennes (ratte, BF15), ainsi que la «Délicatesse», une nouvelle variété savoureuse, à chair très blanche, qui a tendance à éclipser les variétés anciennes. Reposant ainsi la question de la biodiversité cultivée...

³³ Le GIE, structure intermédiaire entre la société et l'association, est un groupement doté de personnalité morale. Il consiste en la mise en commun de certaines activités des membres, afin de développer ou faciliter leur activité, tout en conservant l'individualité de chacun.

Payzons Ferme

Journées du 1er et 2 juillet 2007, à Neuillac et Mur de Bretagne.

Adresse

Les Deux Croix
56300 Neuillac
tel: 02 97 39 65 03

Contact

Catherine et Gilbert LE JELOUX
Le Grével
56300 Neuillac
tel: 02 97 39 64 93



Avec:

- Alain DAVID, paysan membre de Payzons Ferme;
- Gwenaël LE BERRE, paysan membre de Payzons Ferme;
- Gilbert LE JELOUX, paysan membre de Payzons Ferme;
- Catherine LE JELOUX, paysanne membre de Payzons Ferme;
- Jean-Noël LE QUINTREC, paysan membre de Payzons Ferme;
- Fabris TRÉHOREL, ingénieur pour Aval-Douar Beo;
- Valérie ABATZIAN, technicienne en semences et membre du Réseau Semences Paysannes;
- Pascal LE ROY, pour filmer la rencontre.

Payzons Ferme, membre du **Réseau Semences Paysannes**³⁴, est une association (Loi 1901) de paysans en **Agriculture Biologique**, producteurs et vendeurs de plants de pommes de terre et d'échalotes bio, créée en 1996. Elle est constituée aujourd'hui de sept fermes, soit dix personnes. L'activité de producteur de plants de pommes de terre répond à une réglementation très stricte (existence de quotas pour les variétés appartenant au domaine public, fort pouvoir des obtenteurs dans la répartition des quantités produites pour les variétés du domaine privé). **Payzons Ferme** propose des variétés anciennes, qui sont aujourd'hui dans le domaine public (comme la Ratte, la Belle de Fontenay, la BF15, la Bintje), dans un souci de participer à la sauvegarde de la Biodiversité cultivée. L'association propose également des variétés récentes, ce qui est rendu possible par un partenariat établi avec des groupes qui possèdent des droits à produire du fait de leur statut d'obtenteurs ou par leurs liens avec ceux-ci (**GERMICOPA**³⁵, qui se définit comme une entreprise de création de variétés de pommes de terre; et **GOPEX DISTRIBUTION**³⁶, société de sélection, production et commercialisation de semences de pommes de terre; **Bretagne Plants**³⁷ qui constitue l'un des trois Etablissement Producteur Régional³⁸).

Pour être reconnu comme producteurs de plants de pommes de terre, les membres de **Payzons Ferme** doivent se soumettre aux exigences techniques et

³⁴ www.semencespaysannes.org

³⁵ www.germicopa.com

³⁶ <http://www.gopex-sa.com/>

³⁷ www.plantsdebretagne.com

³⁸ En France, la création variétale pour la pomme de terre est réalisée par quatre stations, trois stations professionnelles mises en place à l'initiative des producteurs de plants, dont Bretagne Plant, et une station privée, GERMICOPA. L'INRA, institut public de recherche en agronomie, joue également un rôle important dans la mise au point de nouvelles variétés, et entretient une collaboration étroite avec les organismes précédemment cités.

sanitaires du règlement français concernant la production de plants. Dans le cas de la pomme de terre, le rôle de la **Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre**, organisme qui chapeaute les trois Etablissements Producteurs Régionaux, est fondamental, tant dans la définition de la réglementation pour la production de plants que dans le processus de certification. C'est elle qui délivre, via les syndicats locaux, les étiquettes de certification, attestant du respect du processus de contrôle et de traçabilité. Ces certificats sont établis par le **SOC** (Service Officiel de Contrôle), organisme du **GNIS**³⁹ chargé de faire appliquer les règlements arrêtés par le ministère de l'Agriculture pour la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

Payzons Ferme est une structure commune de commercialisation de la production, pour laquelle chaque paysan est indépendant sur sa ferme. Ainsi, les organismes de certification biologique ne sont pas les mêmes pour tous (contrôle **ECOCERT**⁴⁰ pour Alain DAVID, Gilbert et Catherine LE JELOUX, contrôle **Qualité France**⁴¹ pour Jean-Noël LE QUINTREC et Gwenaël LE BERRE). Dans un souci de cohérence avec les principes de l'**Agriculture Biologique**, **Payzons Ferme** a participé à la création de l'association **Aval-Douar Beo**, et à la mise en place d'un schéma de reproduction qui soit entièrement biologique, et qui permette de s'affranchir des étapes in vitro.

³⁹ Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (www.gnis.fr). Cet organisme assure la représentation de la filière semence, et joue donc un rôle d'interface entre les professions concernées et les pouvoirs publics français et européens. La certification est confiée au GNIS depuis 1962, et cette mission est assurée par le SOC.

⁴⁰ www.ecocert.fr. Premier organisme de certification et de contrôle en France, dont l'activité est encadrée par les pouvoirs publics et la législation, fondé en 1991 sur la base de valeurs héritées du mouvement associatif agrobiologique des années 1970.

⁴¹ <http://www.qualite-france.com>. Tout comme ECOCERT, Qualité France est un organisme certificateur. Spécialisé dans le domaine agro-alimentaire, il appose une marque de certification qui peut correspondre au mode de production biologique, ou à d'autres critères de qualité (Label Rouge par exemple).

Aval Douar Beo
Journées du 2 et 3 juillet 2007, à Mur de Bretagne et Roudouhir.

Adresse

Biopôle
Z.A. de Toulhouze
22530 Mur de Bretagne
tel: 02 96 26 03 25

Contact

Fabris TRÉHOREL
tel: 06 77 84 22 09



Avec:

- Alain DAVID, paysan membre de Payzons Ferme;
- Gwenaël LE BERRE, paysan membre de Payzons Ferme;
- Gilbert LE JELOUX, paysan membre de Payzons Ferme;
- Catherine LE JELOUX, paysanne membre de Payzons Ferme;
- Jean-Noël LE QUINTREC, paysan membre de Payzons Ferme;
- Fabris TRÉHOREL, ingénieur pour Aval-Douar Beo;
- Emmanuel GUILLERY, directeur de Bretagne Plants;
- Valérie ABATZIAN, technicienne en semences et membre du Réseau Semences Paysannes;
- Pascal LE ROY, pour filmer la rencontre.

Aval Douar Beo (“pomme de terre vivante” en breton) est une association de producteurs de pommes de terre biologiques de Bretagne, qui remet en cause les acquis de l’agriculture conventionnelle et recherche des solutions nouvelles. Son objectif est de mettre en œuvre le développement scientifique et technique, l’organisation, le commerce équitable ainsi que la promotion du plant de pomme de terre biologique de consommation de Bretagne. Elle a également pour objectif de représenter l’ensemble des producteurs de pommes de terre biologiques de Bretagne et de défendre les intérêts de ses membres. Pour cela, l’association peut faire appel à des intervenants ou des organisations extérieurs compétents dans les domaines de la recherche, de l’expérimentation, de la production et de la commercialisation. C’est notamment le cas de l’**INRA de Rennes**⁴², qui, à travers Bernard JOUAN, a participé à l’élaboration du schéma de sélection.

Aval Douar Beo a élaboré un **système organisé de production de plants intégralement biologiques de pomme de terre**. Ce schéma permet la maîtrise, pour les paysans, de l’approvisionnement en plants (tant du point de vue de la qualité que de la disponibilité). Cette initiative permet de répondre aux questions soulevées par le cahier des charges européen de l’Agriculture Biologique. En effet, depuis 1999, une nouvelle législation a été mise en place pour les plantes à multiplication végétative comme la pomme de terre, stipulant que celles-ci soient issues de plants biologiques, c’est-à-dire provenant d’au moins une année de reproduction en conditions biologiques. A cette nouvelle disposition sont liés de nouveaux problèmes. En effet, les producteurs de plants ne pourront plus commercialiser leurs “dessus de plants”⁴³

⁴² www.inra.fr

⁴³ Le calibre des pommes de terre-plants étant strictement normé, les tubercules hors calibre peuvent être commercialisés en tant que pommes de terre de consommation.

sur le marché de la pomme de terre de consommation biologique, ce qui n'entraîne pas seulement des pertes financières, mais également des difficultés d'approvisionnement, la production n'arrivant pas à satisfaire la demande en pommes de terre biologiques. Par ailleurs, selon ce schéma, les producteurs de plants biologiques seront toujours confrontés au besoin d'"habituación" du matériel végétal conventionnel aux conditions de milieu offertes par l'Agriculture Biologique.

L'élaboration d'un "système de production de plants de pomme de terre biologiques" a été décidé conjointement par l'INRA, Bretagne Plants⁴⁴ et le GEPAB (Groupe d'études pluridisciplinaires en Agriculture Biologique). Aval Douar Beo a ainsi été créée pour réaliser cet objectif, et travaille en partenariat avec Bretagne Plants. Cet Etablissement Producteur Régional, et à travers lui les différents échelons de la profession semencière (F.N.P.P.T., mais aussi le SOC dont il est le délégué) reconnaît donc un schéma de production qui s'affranchit pourtant des étapes en laboratoire que contrôle par ailleurs l'institution. Cela est rendu possible par l'**extrême rigueur scientifique du protocole**, qui garantit tout au long du processus le respect des mêmes exigences sanitaires. Aval Douar Beo propose ainsi un schéma de production de plants qui est non seulement viable, mais cohérent d'un point de vue technique et économique, ce qui permet à des pratiques différentes de gagner de la **légitimité** et de la **visibilité** au sein du système. Ce schéma permet aussi, et c'est là l'un des combats des paysans de Payzons Ferme, de rendre l'Agriculture Biologique plus cohérente avec elle-même, notamment en la sortant de son marché de niche. Avec ce système moins coûteux, il s'agit de produire pour la collectivité et non pour un groupe restreint de consommateurs fortunés.

⁴⁴ www.plantsdebretagne.com. C'est le groupement agréé de tous les producteurs de plants de pommes de terre de Bretagne. Il se rattache à l'organisation nationale, la Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pomme de Terre. Sa mission est d'assurer l'organisation technique et économique de la production, de promouvoir le plant de pomme de terre de Bretagne. Pour cela, il réalise un travail de contrôle et de certification, et produit du matériel de départ en laboratoire. Les "qualités naturelles" de la Bretagne (notamment ses conditions pédoclimatiques et sanitaires) sont mises en avant, ainsi que le savoir-faire, la maîtrise technique et scientifique.

Les partenaires de l'échange

Cet échange n'aurait pu se faire sans le concours et le soutien de certaines structures, qui ont apporté un appui financier, logistique, ou relationnel.

1. Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières.

Adresse

En France

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent s/ Marne Cedex
tel: 01 43 94 72 01
www.avsf.org

58 rue Raulin
69361 Lyon Cedex 07
tel: 04 78 69 79 59

En Bolivie

Calle Ricardo Mujía
n°1008
Sopocachi, La Paz
Casilla 8999
tel: (00 591) 22 41 31 84

Contacts

En France

Frédéric APOLLIN
f.apollin@avsf.org

En Bolivie

Roberto APARICIO
r.aparicio@avsf.org

AVSF est une association de solidarité internationale, qui agit pour le développement rural, en appui aux agricultures paysannes dans des régions défavorisées, pour que les familles puissent vivre dignement, sur leur terre, et de leur travail. En Bolivie, le projet Qallariy travaille avec les communautés paysannes de la Cordillère de Cochabamba, en partenariat avec les gouvernements locaux (**municipalités rurales**). Il cherche à renforcer leurs capacités de gestion du territoire, et accompagne notamment les organisations paysannes locales (**Centrale Régionale Calientes**) et les associations de producteurs (**ORPACA**) dans une réflexion autour de la production de plants de pomme de terre.

L'initiative et l'organisation de cet échange ont été assumées par **AVSF**.

2. Association des Populations des Montagnes du Monde.

Adresse

50, boulevard Malesherbes
75008 Paris
tel: 01 42 93 86 60
contact@mountainpeople.org
<http://www.mountainpeople.org>

Contact

Nicolas KRAUSZ
n.krausz@mountainpeople.org

L'**APMM**, dont **AVSF** est membre fondateur, cherche à faire entendre la voix des montagnards, et se veut le porte-parole de l'expression de leur volonté. Elle œuvre ainsi pour un développement durable et équitable qui assure la pérennité de l'identité montagnarde, notamment à travers l'application de la «Charte des Populations des Montagnes du Monde». Née du premier Forum mondial de la montagne, qui s'est tenu en juin 2000 à Chambéry, l'association est aujourd'hui présente dans 70 pays. Afin de mieux représenter l'ensemble des forces vives de la montagne, elle est composée de trois collèges. Le premier se compose d'élus et représentants de collectivités ou communautés; le second regroupe des ONG (comme **AVSF**) et des associations issues de la société civile; le troisième réunit des personnalités qualifiées (scientifiques, chercheurs) impliquées dans le maintien des populations et des territoires de montagne.

Au cours de l'échange, l'**APMM** a joué son rôle d'espace de rencontre et de dialogue, en facilitant le contact avec certaines structures et organisations. Elle a notamment organisé, au cours de la dernière journée de l'échange, une visite de l'**Assemblée Nationale**, où les députés, élus par les citoyens, votent les lois; ainsi qu'une visite à l'Ambassadrice de Bolivie en France, Madame Luzmila CARPIO. Poète et artiste indienne, Madame Luzmila CARPIO a généreusement reçu la délégation bolivienne dans les locaux de l'Ambassade.

3. Réseau Semences Paysannes.

Adresse

Cazalens
81600 Brens
tel: 05 63 41 72 86
contact@semencespaysannes.org
www.semencespaysannes.org

Contact

Hélène ZAHARIA
helene@semencespaysannes.org

Le **Réseau Semences Paysannes**, dont sont membres la plupart des structures rencontrées, est en filigrane de tout notre échange. Pour ce réseau, la préservation de la Biodiversité est l'enjeu majeur de notre siècle. Face à l'émergence d'un secteur marchand spécialisé, il fait le constat d'une perte d'autonomie et de savoir-faire des paysans en matière de semences et de plants. Ainsi, au-delà de la simple préservation des ressources naturelles se pose la question de leur gestion, de leur mobilisation au profit de la collectivité et de leur utilisation par les agriculteurs et les jardiniers. Le **Réseau Semences Paysannes** s'est donc donné pour mission de mettre en relation les différentes initiatives liées à cette problématique, en facilitant les échanges mais aussi les espaces de formation. Par ailleurs, il mène une action de plaidoyer pour que soient reconnues, techniquement, scientifiquement et juridiquement, des pratiques paysannes de production de semences et de plants. Cela passe également par une sensibilisation du grand public. Enfin, pour consolider la conservation et la gestion dynamique de la biodiversité cultivée, le réseau essaie de favoriser, en partenariat avec la recherche, l'émergence de nouveaux schémas de sélection.

C'est grâce au **Réseau Semences Paysannes** que nous avons pu prendre contact avec la plupart des structures rencontrées (**Payzons Ferme**, **Savoirs de Terroirs**, **Herbes Fines**, **Ardear Rhône-Alpes**). C'est également grâce à ce réseau que pourrait transiter l'information entre paysans boliviens et français, en vue de changements concrets dans la reconnaissance des savoir-faire paysans.

4. Accueil Paysan Drôme.

Adresse

Le Mas
26400 Vaunaveys-La Rochette
tel: 04 75 25 73 34
<http://www.accueilpaysandrome.com>



La Fédération Nationale **Accueil Paysan** repose sur un projet de société, situé dans la mouvance de l'Education Populaire, dont l'objectif est de maintenir un tissu social vivant et dynamique en milieu rural, en proposant des lieux de rencontre et de culture partagée. A travers la «Charte Accueil Paysan», les paysans membres de cette

association s'engagent à faire de l'accueil une partie intégrante de leur activité de paysans, dans un souci d'échange et un désir de faire partager leur métier et leur environnement. Cet accueil, accessible à toutes les couches sociales, devient ainsi un facteur de développement local, en maintenant la vie dans les campagnes, et en valorisant la qualité fermière des produits proposés.

Dans la Drôme, nous avons été reçus chez Stéphane COZON et Marion HAAS, membres d'**Accueil Paysan Drôme**, et les autres paysans de l'association ont participé à notre accueil en appuyant Stéphane et Marion pour les repas.

Synthèse des apports.

En quoi l'échange a permis de répondre aux objectifs posés.

1. Comprendre ce qu'est une politique semencière qui va à l'encontre de l'agriculture paysanne, et quelles en sont les conséquences pour les paysans.

Plusieurs des structures rencontrées ont commencé par souligner le caractère extrêmement restrictif des lois françaises et européennes sur les semences. Certaines, comme **Herbes Fines**, se sont créées directement en réponse à ce contexte. D'autres, comme l'**ARDEAR Rhône-Alpes**, ont mis en place des actions spécifiques (plate-formes d'expérimentation sur les céréales anciennes et les populations de maïs) pour tâcher de proposer des réponses alternatives. Un paysan, Michel TERRAIL, a replacé la problématique actuelle de la semence, avec la séparation entre l'activité semencière et l'activité de production, au sein de l'évolution récente de l'agriculture, caractérisée par une « intégration » progressive des différents éléments du système de production paysan. La création d'un « secteur semencier » n'est que le corollaire de cette évolution, qui renforce la rapide perte de souveraineté et d'autonomie des paysans français.

2. Comprendre ce qu'implique un projet politique alternatif autour de la semence.

Revendiquer un droit des paysans sur la gestion de la Biodiversité, sur la production de semences et la création variétale revient aujourd'hui à poser un acte politique. Surtout en France où le contexte légal est particulièrement verrouillé. Ainsi, entreprendre des actions dans ce sens revient bien souvent à contourner la légalité. Cela peut être rendu possible par un partenariat avec la recherche, comme dans le cas des plate-formes d'expérimentation conduites par l'**ARDEAR Rhône-Alpes** ou du schéma de certification biologique des plants de pomme de terre mis au point par **Aval-Douar Beo**. Pour les autres, notamment **Herbes Fines**, la présence d'un réseau porteur d'une même dynamique est essentielle pour assurer la pérennité et la viabilité de l'action menée, et la sortir d'une certaine clandestinité.

Les différentes initiatives porteuses d'un projet alternatif autour de la semence mettent l'accent sur deux éléments essentiels. Le premier concerne la nécessité de retrouver une autonomie paysanne dans la production de semences. C'est ce qui est clairement mis en avant par le projet d'**ARDEAR Rhône-Alpes**, mais que souligne aussi **Aval-Douar Beo**, en cherchant à créer un schéma de production de semences qui s'affranchisse de la tutelle des laboratoires. Le deuxième est la revendication d'un libre-accès aux semences et au matériel génétique en général, qui va de pair avec la revendication du droit des paysans à participer à la création variétale. Ainsi, le projet de Banque Altermondialiste de Semences Libérées –**BALSELI**, de **Savoirs de Terroirs**, se donne pour mission non seulement de conserver un patrimoine de variétés anciennes, mais aussi de les remettre à disposition des jardiniers et des paysans.

3. Comprendre l'importance des réseaux, qu'ils soient formels ou non, pour leur capacité à fédérer des revendications et à peser sur des politiques publiques.

Les différentes structures rencontrées, aussi porteuses d'un message révolutionnaire soient-elles, agissent rarement seules. Ainsi, le **Réseau Semences Paysannes**, présent tout au long de l'échange, a pour mission, en fédérant différentes initiatives, de donner corps à un projet politique alternatif autour de la semence et de la préservation de la Biodiversité, et de porter ce projet sur la scène publique et au sein du débat politique. Parallèlement à ce réseau, d'autres formes de liens peuvent aussi se nouer entre les initiatives et les structures. L'association des producteurs de **Violine de Borée** a notamment pu persévérer grâce à l'appui d'une autre association, **Goûtez l'Ardèche**, et au concours du **Parc naturel régional des Monts d'Ardèche**.

Les actions du **Réseau Semences Paysannes** n'ont certes pas permis de changer la législation française. Des voix comme celles que nous avons entendues au cours de l'échange restent minoritaires. En leur donnant de la visibilité en œuvrant pour que soient reconnues leur légitimité et validité, notamment d'un point de vue scientifique, le réseau apporte des éléments pour la constitution d'un argumentaire solide. Celui-ci est une pièce essentielle du dossier à élaborer en vue d'un changement dans la législation.

4. Constituer un répertoire de mécanismes, d'outils techniques et légaux pour la production et certification d'un produit en lien avec un territoire, ainsi que sa commercialisation.

Pour les paysans, qu'ils soient français ou boliviens, vivre dignement de son travail et de sa terre implique notamment de pouvoir vendre ses produits à un prix juste et rémunérateur. Cela est d'autant plus vrai pour les petits paysans qui, en France, se situent en marge du système des aides de la Politique Agricole Commune. La visite au Parc naturel régional du Vercors et les journées en Ardèche ont permis de montrer un éventail des possibilités offertes par le cadre français (Agriculture Biologique pour l'association **Gerzenc**, la « marque Parc » avec l'**A.P.AP.** et autres marques commerciales chez l'association **Truffole** ou le G.I.E. **Les Echamps de l'Eyrieux**) ou créées à l'initiative des propres paysans (transformation de la pomme de terre pour l'association **Violine de Borée**).

Ces différentes initiatives permettent effectivement une meilleure valorisation des produits car il existe, en France, une transparence concernant les cahiers des charges, ainsi qu'une confiance dans le respect de ceux-ci et dans les instances de contrôle et de certification. Le label de l'Agriculture Biologique, mis en avant par **Payzons Ferme** et par l'association **Gerzenc**, est ainsi reconnu par tous. Christophe DELAY, paysan de l'Isère, a expliqué la mise en place de ce label et du cahier des charges qui lui est associé. Elle apparaît comme une réponse concertée, élaborée par les acteurs eux-mêmes, au foisonnement des produits se réclamant « naturels », issus d'un mode de production « écologique », mais sans qu'aucun cadre légal ne norme l'ensemble.

5. Analyser certaines formes innovantes de gestion du territoire qui donneraient aux Boliviens des éléments pour définir leurs propres mécanismes de gestion des territoires liés à la semence.

Les lois de décentralisation, en France comme en Bolivie, ont accordé aux collectivités territoriales de nouvelles compétences et responsabilités en matière de gestion du territoire. En Ardèche, nous avons pu voir le rôle joué par les instances départementales (**Conseil Général, Chambre d'Agriculture**) dans l'appui aux initiatives locales. Le **Domaine Olivier de Serres** constitue un exemple de prise en compte de la profession agricole par ces collectivités territoriales, puisqu'il reçoit des appuis du **Conseil Régional Rhône-Alpes** et du **Ministère de l'Agriculture**. Cette reconnaissance de l'agriculture (notamment au travers de formations subventionnées) est presque surprenante pour des paysans boliviens qui ont jusque-là vécu en marge de l'Etat.

La Loi « Pays », en permettant le regroupement de communes en communautés de communes (comme l'exemple présenté de la **Communauté de Communes du Diois**), offre par ailleurs la possibilité de constituer légalement des espaces plus cohérents d'un point de vue géographique, humain et économique. Dans ces véritables territoires reconstitués peuvent se décider des mécanismes de gestion territoriale plus adaptée aux besoins des habitants (dans le cas du **Pays Diois**, il s'agit essentiellement d'appuyer la valorisation d'une production montagnarde de qualité).

Les différentes formes d'organisation et de gestion du territoire qu'offre la Bolivie, dont beaucoup sont encore collectives, peuvent permettre d'imaginer des approches nouvelles et spécifiques de gestion de la semence en s'appuyant notamment sur les organisations traditionnelles indiennes dans le cas de la Cordillère.

En guise de conclusion. Quelques actions entreprises de retour en Bolivie.

A la fin de l'échange, la petite délégation bolivienne a fait le point sur les enseignements reçus au cours des différentes recontres. Il en ressort pour eux une nécessité d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Selon Mario PACSI, c'est un processus révolutionnaire qu'il faut mettre en place, au sens d'une révolution silencieuse, organisée et menée depuis les organisations de base. Les Boliviens sont conscients qu'ils n'ont pas à copier les expériences françaises. C'est à eux de tracer un chemin qui leur soit propre et qui soit le reflet de leur identité, disent Tiburcio SOTO et Pablo MAMANI. Ils savent pour cela pouvoir s'appuyer sur un atout majeur, la force des organisations locales, et notamment de l'organisation syndicale (Ricardo VERA, Mario PACSI). Il s'agit maintenant d'arriver à mettre en commun les compétences de chaque type de structure (l'organisation syndicale, les associations de producteurs et les collectivités locales) pour définir conjointement des stratégies d'action, en sachant que privilégier et quels outils utiliser.

Quelques jours à peine après le départ de France, au cours d'une réunion de la Centrale Régionale de Calientes, des résolutions furent prises concernant la pomme de terre. Elles reflètent en partie le travail de réflexion mené au cours de l'échange. Dans un premier point, l'organisation syndicale réaffirme son rejet des institutions, étatiques ou privées, travaillant autour de la semence de pomme de terre, car elles constituent une menace de brevetage et d'appropriation privée des variétés. Si cela est très probablement vrai pour l'entreprise privée SEPA⁴⁵ et pour la fondation PROINPA⁴⁶, l'organisme certificateur de semences ORS⁴⁷ ne fait qu'appliquer les directives du "Programme National des Semences". Cependant, la présence au sein de son directoire des deux institutions mentionnées influe fortement la vision de la semence qui y est développée. Dans un second point, à travers son refus de la constitution d'une fédération départementale des associations de producteurs de plants de pomme de terre, la Centrale Régionale de Calientes exprime sa crainte qu'un tel projet serve avant tout les intérêts des institutions semencières. Ainsi, dans un troisième point, la Centrale Régionale enjoint aux associations de producteurs de plants qui sont sur son territoire de ne pas travailler avec les entreprises semencières. Enfin, le dernier point exprime le souhait d'œuvrer à la mise en place de systèmes de production de plants de pomme de terre de qualité, qui soient effectivement gérés par les organisations paysannes, et qui assurent ainsi la récupération d'un contrôle et d'une souveraineté paysans dans la production de plants.

⁴⁵ *Unidad de Producción de Semilla de Papa*. Cette entreprise privée, fonctionnant en partie avec des fonds de la coopération suisse, a récemment obtenu un contrat d'exportation de variétés natives de pomme de terre avec le distributeur suisse Migros. Ce contrat est négocié directement entre SEPA et Migros, la rétribution des communautés paysannes consistant en ouvrages d'infrastructure financés par SEPA grâce aux revenus apportés par la transaction.

⁴⁶ *Programa de Investigación sobre Productos Andinos*. Cette fondation, privatisée dans les années 1990, faisait auparavant partie d'un vaste programme de recherche-développement sur la pomme de terre, financé avec l'appui de la coopération suisse.

⁴⁷ *Oficina Regional de Semillas*. C'est l'organisme décentralisé du "Programme National des Semences", chargé d'assurer la certification des semences.

Comment passer du discours à la pratique? En partenariat avec AVSF, et avec l'appui de la municipalité de Morochata, une commission, qui réunit des représentants syndicaux (Centrale Régionale Calientes, Centrale Provinciale Ayopaya), et des organisations de producteurs de plants (ORPACA, APROSEPA-NA⁴⁸), est en train de se monter. Sa mission est d'élaborer au cours des prochains mois une stratégie concrète pour la semence de pomme de terre, et notamment de proposer un schéma alternatif de production et certification de plants de pomme de terre.



⁴⁸ *Asociación de Productores de Semilla de Papa –Norte Ayopaya*. Il s'agit de la plus ancienne organisation de producteurs de plants de pomme de terre présente dans la Cordillère de Cochabamba.